

Eclairage des étables

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 40

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chiffonnée de la reine, de jugements, passe tout ce que je pourrais dire.

Quant à Louis XVI, il trouve qu'il manque absolument de dignité:

Passant un jour devant moi pour aller à la chasse, il s'arrêta pour rire avec un des seigneurs qui l'accompagnaient; mais son rire fut si fort, si gros, qu'en vérité c'était le rire d'un fermier en goguette plutôt que celui d'un monarque.

Il lui dénie même la bonté et raconte le petit fait suivant dont il a été témoin, alors qu'il était de garde aux Tuileries:

Comme le roi arrivait à la petite porte du passage qui, à travers le couvent des Feuillants, communiquait de la place Vendôme aux Tuileries et, de ces deux endroits, à la salle de l'Assemblée constituante, une jeune dame débouchait de cette porte; elle était précédée par un joli petit épagneul, qui se trouvait déjà tout près du roi; dès qu'elle reconnut celui-ci, elle se hâta de rappeler son chien en s'inclinant profondément; de suite le chien se retourna pour accourir vers sa maîtresse, mais Louis XVI, qui tenait à la main un jonc énorme, lui cassa les reins d'un coup de ce gourdin. Et, pendant que des cris échappaient à la dame, pendant qu'elle fondait en larmes et que la pauvre bête expirait, le roi continuait sa promenade, enchanté de ce qu'il venait de faire, se dandinant un peu plus que de coutume et riant comme le plus gros paysan aurait pu le faire.

La diphtérie causée par les pommes. — D'après une communication transmise à la faculté de médecine, il importe de ne point manger de pommes sans les avoir parfaitement essuyées, même une fois pelées, car elles peuvent causer la diphtérie. A la suite de patientes recherches, un médecin réputé de Philadelphie a reconnu que la terrible maladie est occasionnée par une sorte de champignon qu'il a retrouvé à la surface de la peau de quelques fruits, mais surtout des pommes, sous forme de petites taches diversement colorées, et il cite particulièrement une famille nombreuse dont cinq personnes furent atteintes d'angine, après avoir mangé des pommes tombées dans un verger. Ainsi s'expliqueraient les ravages de la diphtérie chez beaucoup de jeunes enfants avides de fruits.

Eclairage des étables. — Un préjugé qu'il serait nécessaire de détruire dans nos campagnes, c'est de penser que l'obscurité qui règne en général dans les étables n'est pas un obstacle à la bonne santé et à la croissance des animaux. C'est surtout dans les porcheries que ce préjugé a des conséquences fâcheuses.

Les cultivateurs comprennent cependant que la lumière du jour est une condition de salubrité dans leurs habitations. Leur erreur est de supposer que la même condition n'existe pas pour les animaux.

Les vaches donnent moins de lait dans une étable obscure que dans une étable bien éclairée. C'est surtout dans l'élevage des jeunes animaux de toutes les espèces qu'on doit s'attacher à leur donner un logement bien éclairé. La lumière est un agent vital essen-

tiel pour tous les êtres organisés, animaux et végétaux.

On peut objecter que l'obscurité est utile aux animaux soumis au régime de l'engraissement. Cette exception, répondrons-nous, confirme la règle. En effet, le défaut de lumière affaiblit l'énergie vitale du sang au profit du développement de la graisse, qui est une maladie. La lumière est donc absolument nécessaire aux animaux auxquels on demande autre chose que de la graisse.

(La Science pratique).

Sous le titre: *Poésies posthumes*, il vient de paraître à Paris un charmant volume de vers, présenté par M. Sully-Prudhomme et dû à une jeune fille, — malheureusement morte, — Mlle Thérèse Maquet. Voici de cet ouvrage l'exquis petit poème intitulé: *Les larmes*.

Les larmes qu'on ne pleure pas
Dans notre âme retombent toutes,
Et de leurs patientes gouttes
Martèlent le cœur triste et las.

La résistance enfin s'épuise,
Le cœur se creuse et s'affaiblit;
Il est trop grand, rien ne l'emplit,
Et trop fragile, tout le brise.

Avoir une dent contre quelqu'un.

— Savez-vous d'où vient cette grincheuse et mordante expression? Le *Courrier de Vaugelas*, qui a beaucoup cherché, pense avec quelque raison que ce dicton populaire nous a été rapporté par les croisés, du fond de l'Arménie. Dans ce pays, en effet, existe une singulière coutume, qui n'est pas sans un frappant rapport avec l'énergique expression dont il s'agit.

Quand un Kurde a besoin d'argent, il emploie un moyen aussi infailible qu'original, bien qu'un peu douloureux: il s'arrache une dent et va se prendre de querelle avec un chrétien. Puis il se présente devant son chef, toujours partial, exhibe sa dent et prête serment comme quoi elle lui a été brisée par le chrétien durant leur querelle; et alors, à moins d'être gagné par le chrétien en veine de générosité métallique, le chef inflige à celui-ci une amende proportionnée avec sa fortune, sans qu'il ait aucun recours possible contre son agresseur et accusateur.

La pièce de conviction, c'est-à-dire la dent arrachée, n'étant jamais saisie, lui sert successivement à plusieurs opérations semblables. Il la prête même à ses amis qui s'en servent de la même façon et avec le même succès. Cette coutume est si connue dans le pays qu'un proverbe dit: « Un Kurde a toujours ses dents dans sa poche. »

Boutades.

N... rencontre l'autre jour un de ses amis, garçon des plus naïfs, tout de noir habillé.

— Tu as donc perdu quelqu'un de ta famille?

— Pas encore, répond l'ami d'une voix sombre, mais mon pauvre oncle est condamné par la Faculté.

— Vraiment?

— Il ne passera pas la semaine; et dame, je me suis mis en deuil quelque temps à l'avance pour qu'il sache au moins, le pauvre homme, combien je le regretterai.

Un avare à son médecin:

— Comment, docteur, ai-je pu vivre trois semaines sans manger?

— La fièvre nourrit, répond le docteur.

— Bien vrai?

— Enormément.

— Pourrait-on pas en donner à mes domestiques?

THEATRE. — Nous apprenons, — par l'organe des journaux de notre ville, — que l'ouverture de la saison théâtrale est fixée au jeudi 12 courant. M. Scheler annonce qu'il a engagé avec un soin scrupuleux des artistes qui ont fait leurs preuves sur les meilleures scènes françaises. Attendons de les voir à l'œuvre et souhaitons bonne chance à notre aimable directeur.

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET, LAUSANNE

Agendas de bureaux et Calendriers 1894

Cartes de visite et d'adresse. — Faire-part. — Programmes. — Menus. — Factures, etc.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,20. — Canton de Fribourg à fr. 27,90. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 100,75. De Serbie 3 % à fr. 83,50. — Bari, à fr. 50,50. — Barletta, à fr. 45,50. — Milan 1861, à 37. — Milan 1866, à fr. 11. — Venise, à fr. 25. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 106. — Bons de l'Exposition, à fr. 7,25. — Croix-blanc de Hollande, à fr. 13,90. — Tabacs serbes, à fr. 11,50. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DIND & Co. Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.